



Ville de Pontivy

Extrait du registre des délibérations

Convention avec l'association « Nocturnes littéraires » pour l'organisation d'une manifestation le 29 juillet 2016

DEL-2016-083

Numéro de la délibération : 2016/083

Nomenclature ACTES : Domaines de compétences, culture

Information relative à l'environnement : non

Date de réunion du conseil : 27/06/2016

Date de convocation du conseil : 21/06/2016

Date d'affichage de la convocation : 21/06/2016

Début de la séance du conseil : 19 heures

Présidente de séance : Mme Christine LE STRAT

Secrétaire de séance : Mme Soizic PERRAULT

Étaient présents : M. Philippe AMOURETTE, M. Laurent BAIRIOT, M. Christophe BELLER, M. Loïc BURBAN, Mme Émilie CRAMET, Mme Marie-Madeleine DORÉ-LUCAS, Mme Chantal GASTINEAU, Mme Stéphanie GUÉGAN, M. Michel GUILLEMOT, M. Georges-Yves GUILLOT, M. Michel JARNIGON, M. Hervé JESTIN, Mme Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Mme Laurence KERSUZAN, Mme Emmanuelle LE BRIGAND, M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Alexandra LE NY, Mme Christine LE STRAT, Mme Maryvonne LE TUTOUR, Mme Sylvie LEPLEUX, Mme Laurence LORANS, M. Yann LORCY, M. François-Denis MOUHAOU, M. Jacques PÉРАН, Mme Soizic PERRAULT, M. Alain PIERRE, Mme Claudine RAULT, M. Eddy RENAULT, M. Eric SEGUET.

Étaient représentés : M. Jean-Pierre DUPONT par M. Daniel LE COUVIOUR, Mme Annie GUILLEMOT par M. Michel GUILLEMOT, Mme Véronique LE BOURJOIS par M. Hervé JESTIN.

Était absente : Mme Madeleine JOUANDET.

Convention avec l'association « Nocturnes littéraires » pour l'organisation d'une manifestation le 29 juillet 2016

Rapport de Laurence KERSUZAN

L'association « Nocturnes littéraires » organise avec le soutien du conseil départemental du Morbihan une tournée estivale du 24 au 31 juillet dans différentes villes du Morbihan. Cette manifestation propose au public un plateau d'une cinquantaine d'écrivains comprenant des auteurs de littérature actuelle et régionaux, de polars, de jeunesse ou de B.D.

Figurent au programme 2016, Richard Bohringer, David Foerkinos, Serge Joncour, Yann Queffelec, Irène Frain.

Une Nocturne littéraire est programmée le vendredi 29 juillet à partir de 17h au Square Lenglier pour un coût de 1700 euros.

Nous vous proposons :

- d'approuver la convention ci-jointe avec l'association « Nocturnes littéraires » et d'autoriser la maire à la signer

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Pontivy, le 28 juin 2016

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**

Transmise au contrôle de légalité le :

Publiée au recueil des actes administratifs le :

Certifiée exécutoire

**LA MAIRE
Christine LE STRAT**



« NOCTURNES LITTÉRAIRES » - P O N T I V Y - 2 0 1 6

Entre l'Association « **Nocturnes Littéraires** », représentée par Pierre DEFENDINI, mandaté à cet effet, ci-après dénommée l'Association, d'une part, et la Ville de **Pontivy** il a été décidé que **Pontivy** accueillera les « **Nocturnes Littéraires** » le **29 Juillet 2016** sur un espace pré-défini et réservé dit Square Lengler

Afin d'assurer la pleine réussite de cette manifestation, les modalités suivantes ont été convenues :

1 Engagements de l'Association « Nocturnes Littéraires » :

- 1-1 L'Association s'engage à présenter à Pontivy le 29 Juillet 2016 un plateau de 45 à 50 auteurs du panorama littéraire français actuel, nationaux et régionaux, ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B. D., qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.
- 1-2 L'Association fera son affaire de la prise en charge des frais de transport, transferts, hébergements et restauration des auteurs et personnes chargées de l'organisation de la manifestation. L'Association atteste par la présente être assurée en R.C. organisation d'événements.
- 1-3 L'Association fera son affaire de la fourniture, avec l'aide de libraires professionnels, des ouvrages des auteurs présents qui seront à la disposition, à la vente, du public.
- 1-4 L'Association se chargera de l'ensemble de la régie des moyens de promotion de cette opération et proposera diverses interventions de Presse régionale, nationale et audio-visuelle. Elle mettra à disposition de la commune l'ensemble des moyens de communication relatifs à la manifestation (v. avenant 1) et se chargera de demander des autorisations d'affichage auprès des communes voisines.
- 1-5 L'Association prendra contact avec les services techniques et les services de Police administrative de la commune afin de régler le partage des compétences et des fournitures relatives à la manifestation : lieux d'installation, matériels, son, lumière, éclairages divers, mesures de sécurité. L'Association se met à disposition de la commune pour ce rendez-vous technique et proposera un cahier des charges-liste de procédures (avenant 1), qui sera validé par les deux parties.

2 Engagements de PONTIVY :

- 2-1 Pontivy s'engage à recevoir l'organisation proposée par les « Nocturnes Littéraires », le **29 Juillet 2016**, à réserver les espaces nécessaires et suffisants au déploiement de cette manifestation. Ceux-ci auront été préalablement définis au cours d'une réunion technique. En cas

d'intempéries très fortes, la commune proposera un lieu de repli susceptible d'accueillir les auteurs, du public et l'organisation de la manifestation. L'organisation est apte et équipée pour faire face à des intempéries d'importance moyenne.

- 2-2 La commune s'engage à mettre, en temps voulu, à la disposition de la manifestation le matériel en sa possession nécessaire à la bonne organisation, tel que défini dans l'avenant 1, joint à la présente convention.
- 2-3 Dans la mesure du possible et des moyens, Pontivy s'engage à diffuser l'information relative à cette manifestation (revue d'information de la Ville, programme des festivités estivales, panneaux lumineux, site internet, ...). La commune s'engage à accepter que d'éventuels panneaux promotionnels de cette opération soient momentanément apposés sur le territoire communal, sur le site de l'événement.
- 2-4 La Ville de Pontivy s'engage à verser à l'Association « Nocturnes Littéraires », la somme de 1 700 euros (mille sept cent) pour cette manifestation. Cette somme sera engagée après l'événement sur présentation d'une facture détaillée.


3 Dispositions générales :

- 3-1 L'Association « Nocturnes Littéraires » proposera des listes définitives d'auteurs à partir du 10 Juin 2016, par mail à destination de l'organisation, services de communication, presse locale.
Elle ne saurait être tenue responsable de la défaillance éventuelle de certains d'entr'eux.
- 3-2 L'Association s'engage à mettre tous ses moyens à la réussite de cette manifestation. Elle ne saurait, en revanche, être tenue responsable à propos d'événements qui ne lui seraient pas directement imputables.
- 3-3 Les modalités d'organisation et de fournitures à partager entre la commune et l'Association, lieux, fournitures diverses, sécurité, font l'objet de l'avenant 1, joint à la présente, qui doit être également signé.
- 3-4 L'Association est également à disposition des diverses personnes pouvant être directement intéressées par la tenue des « Nocturnes Littéraires » (services municipaux, culture, communication, syndicat initiative, bibliothécaires, médiathécaires, ...) afin que l'intérêt des « Nocturnes Littéraires » soit partagé entre les divers acteurs de la Ville.
- 3-5 L'Association informe chacune des communes qui accueilleront ces sessions de Juillet à Août 2016 que les partenaires actuellement contactés sont : Villes de Quiberon, Ploemeur, Arzon, , Auray –Saint Goustan, Josselin, Locminé, Pontivy, La Trinité sur Mer, le Conseil départemental du Morbihan, parrain de l'opération, France Bleu Breizh, Ouest France, Le Point, SNCF, Folio, Centre National du Livre. Cette liste pourra être modifiée au fur et à mesure des accords passés entre « Nocturnes Littéraires » et ses divers partenaires.

La signature de la présente convention, rédigée en 2 exemplaires, vaut acceptation des diverses modalités prévues ci-dessus.

Pour « **Nocturnes Littéraires** »
Pierre DEFENDINI

Pour la **Ville de Pontivy**,
M.

PONTIVY			DATE N. L. : 29 JUILLET 2016		
ADRESSE DOCUMENTS	HOTEL DE VILLE 8, RUE FRANÇOIS MITTERRAND 56300 PONTIVY		LIEU : SQUARE LENGLER		
ADRESSE LIVRAISONS	ID				
INTERLOCUTEURS N. L.	NOMS	TELEPHONE	ADRESSE E-MAIL		
DIRECTION					
SUIVI DOSSIER	MME ADELINE GONNARD	02 97 25 81 35	ADELINE.GONNARD@VILLE-PONTIVY.FR		
			MAIRE :		
LISTE DES PROCEDURES – AVENANT 1.					
FOURNITURES / MISES A DISPOSITION PAR COMMUNE D'ACCUEIL			FOURNITURES / MISES A DISPOSITION PAR NOCTURNES LITTERAIRES		
REFERENCES	QUANTITES	HORAIRES	REFERENCES	QUANTITE	DATES
TABLES	60 M. LINEAIRES	13 H 30 A DISPO	100 AFFICHES 60 X 40	OK/NL	A PARTIR DU 20 JUIN
CHAISES	55	«	1 500 FLYERS A5	OK/NL	«
SONORISATION GENER.	NON		INSERTION P. Q. R.	OK/NL	SEMAINE 30
MICROS H. F.	NON		MESSAGES RADIO	OK/NL	«
ECLAIRAGE GENERAL	OUI		INSERTION « LE POINT »	OK/NL	+/-22 JUILLET
SPOTS MOBILES	OK/NL		DINER AUTEURS	OK/NL	
ABRIS	OK/NL		APERITIF ACCUEIL	OK	
BARRIERES SECURITE	OUI +/- 15	13 H 30	INVITATIONS PROTOCOLE	OK/NL	
ARRETES EMLPT	OUI		EAUX MINERALES	OK/NL	
ARRETES CIRCULATION	OUI		RECUP LOGOS / VISUELS	OK/NL	
PLANTES	NON		DIVERS / OBSERVATIONS		
APERITIF ACCUEIL	OK/NL		N.B. 1.		
INSERTIONS SITE VILLE	OUI		N.B. 2		
PANNEAUX INFO VILLE	OUI		N.B. 3		
REVUE MUNICIPALE	OUI				
LOGO VILLE	A TRANSMETTRE				
EAUX MINERALES	OK/NL				

Pour « Nocturnes Littéraires »
Pierre DEFENDINI

Pour la Ville de Pontivy
M.



PIERRE DEFENDINI
06 80 57 49 91

ON N'IMAGINE PAS CE QU'EST LE MOIS D'AOÛT... IL FAUT L'AVOIR VÉCU...
ALEXANDRE VIALATTE / CHRONIQUES

P R O G R A M M E E T E 2 0 1 6

B R E T A G N E - M O R B I H A N

DATES	H	VILLES	LIEUX DE PRODUCTION		LIB	LIB
DIMANCHE 24 JUILLET	17 H	JOSSELIN	RUE DES VIERGES			
LUNDI 25 JUILLET	17 H	PLOEMEUR	LOMENER			
MARDI 26 JUILLET	16 H	ARZON	PORT DU CROUESTY			
MERCREDI 27 JUILLET	17 H	LOCMINE	ROND POINT DE LA REPUBLIQUE			
JEUDI 28 JUILLET	17 H	LA TRINITE	PORT DE PLAISANCE			
VENDREDI 29 JUILLET	17 H	PONTIVY	SQUARE LENGIER			
SAMEDI 30 JUILLET	16 H	QUIBERON	PLACE HOCHÉ			
DIMANCHE 31 JUILLET	12 H	BIGNAN	DOMAINE DE KERGUEHENNEC			